

Conditions d'utilisation des plateformes 365

Révision : 03/02/2023

Ce qui suit décrit les conditions d'utilisation (" Conditions ") de 365 Retail Markets, LLC (" 365 ", " nous ", " notre ", " AirVend ", " Avanti ", " Company Kitchen ", " Lightspeed ", " Parlevel " ou " Stockwell ") qui s'appliquent aux Plateformes 365 et à tous les services affiliés et entités successeurs (individuellement et collectivement dénommés " Plateformes 365 " ou " Services ").

Ces Services comprennent les portails en ligne 365, AirVend, Avanti, Company Kitchen, Lightspeed, Parlevel et Stockwell, les applications mobiles et nos kiosques de point de vente qui permettent aux personnes individuelles (chaque personne individuelle étant un " Utilisateur ") d'utiliser les Plateformes 365 pour ajouter, contrôler et gérer les fonds d'un compte à valeur stockée (un " Compte " ou " Compte My Market ") afin d'acheter des biens et des services auprès de fournisseurs tiers de ces services dans des lieux participants, y compris des fournisseurs tiers indépendants sous contrat avec 365 ou certaines sociétés affiliées de 365 (" Fournisseurs tiers "). Les conditions d'utilisation suivantes, ainsi que toutes les mises à jour, tous les suppléments, toutes les conditions supplémentaires et toutes les règles et politiques de 365 concernant l'utilisation des plateformes 365, y compris l'Avis de confidentialité de 365 (" Avis de confidentialité ") et la Politique de confidentialité des données biométriques (" Politique biométrique "), qui sont tous intégrés par référence, constituent collectivement l'intégralité des conditions entre vous et 365. Vous pouvez obtenir une copie de ces conditions pour vos dossiers à l'adresse suivante : <https://www.365retailmarkets.com/consumer-policy/>.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS AVANT DE LES ACCEPTER. Vous acceptez ces Conditions en utilisant les Plateformes 365. En acceptant ces Conditions, vous : (a) reconnaissez avoir lu et compris les présentes conditions ; (b) acceptez les dispositions des présentes conditions, y compris votre consentement à la convention de résolution des litiges et d'arbitrage (énoncée à la section I ci-dessous) ; (c) acceptez d'être légalement lié par les présentes conditions ; (d) garanzissez que vous avez l'âge légal dans la juridiction dans laquelle vous vivez pour être lié par les présentes conditions ; et (e) vous consentez à recevoir tous les enregistrements et à effectuer toutes les transactions impliquant les plateformes 365, 365 et tout autre aspect de votre relation avec 365 par des moyens électroniques (énoncés à la section XXXIX ci-dessous). **SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LES PRÉSENTES CONDITIONS OU L'AVIS DE CONFIDENTIALITÉ, VEUILLEZ NE PAS ACCÉDER OU UTILISER les Plateformes 365.**

Avis concernant la résolution des litiges et la convention d'arbitrage : Les présentes Conditions contiennent des dispositions qui régissent la manière dont les réclamations entre vous et 365 seront résolues, y compris un accord de résolution des litiges et d'arbitrage (voir la section I ci-dessous), qui, sous réserve d'exceptions limitées, vous obligera à soumettre les réclamations que vous avez contre nous à un arbitrage contraignant, sur une base individuelle, et non dans le cadre d'une quelconque procédure collective ou représentative, et vous ne serez autorisé à demander réparation que sur une base individuelle, à moins que vous ne choisissiez de ne pas recourir à l'arbitrage conformément à la section I(E) ci-dessous.

I. CONVENTION DE RÈGLEMENT DES LITIGES ET D'ARBITRAGE

Veillez lire attentivement la présente convention de règlement des litiges et d'arbitrage ("convention d'arbitrage"). Elle affecte les droits légaux que vous pourriez avoir par ailleurs, y compris votre droit d'intenter une action en justice. La présente convention d'arbitrage prévoit le règlement de la plupart des litiges par voie d'arbitrage au lieu de procès et de recours collectifs. L'arbitrage est définitif et contraignant et ne peut faire l'objet que d'un

examen très limité par un tribunal. Si vous acceptez et ne vous retirez pas en utilisant les procédures décrites ci-dessous dans la section I(E), la présente convention d'arbitrage survivra à la résiliation des présentes conditions et à la fin de vos relations avec 365.

A. Résolution initiale des litiges

365 est disponible par téléphone au 1-888-365-7382 (États-Unis/Canada), +1-248-434-3910 (international), par courrier électronique à l'adresse privacy@365smartshop.com, ou à l'adresse <https://www.365retailmarkets.com/> pour répondre à toute préoccupation ou réclamation que vous pourriez avoir concernant 365 (tel que défini ci-dessous dans la section II), votre utilisation des services 365, les plateformes 365, les présentes conditions d'utilisation, notre avis de confidentialité disponible à l'adresse <https://www.365retailmarkets.com/consumer-policy/> et notre politique de confidentialité des données biométriques, dont des copies sont disponibles à l'adresse <https://www.365retailmarkets.com/consumer-policy/>. La plupart des préoccupations ou réclamations peuvent être rapidement résolues de cette manière. Les parties s'efforceront, dans la mesure du raisonnable, de régler tout litige, réclamation, question ou désaccord directement par le biais de consultations et de négociations de bonne foi, ce qui constitue une condition préalable à l'engagement d'une action en justice ou d'un arbitrage par l'une ou l'autre des parties.

- i. **Accord sur l'arbitrage contraignant.** Si les parties ne parviennent pas à une résolution convenue d'une préoccupation, d'une réclamation ou d'un litige dans une période de trente (30) jours à partir du moment où une partie initie la résolution initiale du litige conformément à la section I(A) "**Résolution initiale du litige**" ci-dessus, alors l'une ou l'autre partie peut initier un arbitrage contraignant. Sous réserve des exceptions énoncées ci-dessous, toutes les réclamations, tous les litiges et toutes les controverses découlant de ou relatifs à : (i) la présente convention d'arbitrage (y compris sa formation, son exécution et sa violation, son application, son caractère exécutoire, sa formation, son interprétation, sa construction, sa validité et le caractère arbitral de tout litige), (ii) la relation entre vous et 365 ; (iii) les plateformes 365, les présentes **conditions d'utilisation**, l'**avis de confidentialité** de 365 disponible à l'adresse <https://www.365retailmarkets.com/consumer-policy/> et la **politique de confidentialité des données biométriques** de 365 disponible à l'adresse <https://www.365retailmarkets.com/consumer-policy/> ou (iv) les produits et services 365 (y compris toute transaction, tout acte ou toute omission impliquant 365, ses concédants de licence ou ses fournisseurs tiers) seront exclusivement et définitivement résolus par un arbitrage contraignant administré par l'American Arbitration Association (" AAA ") sur une base confidentielle, conformément aux dispositions des Consumer Arbitration Rules de l'AAA (accessibles sur www.adr.org ou en appelant l'AAA au 1-800-778-7879), telles que modifiées par la présente convention d'arbitrage et à l'exclusion de toute règle ou procédure d'arbitrage régissant ou autorisant des procédures ou des recours collectifs ou représentatifs. Si l'AAA ne peut ou ne veut pas administrer l'arbitrage pour quelque raison que ce soit, l'arbitrage sera administré par JAMS conformément à ses règles applicables (accessibles à l'adresse suivante : www.jamsadr.com) telles que modifiées par la présente convention d'arbitrage ou, si ce n'est pas JAMS, par une autre organisation d'arbitrage choisie par 365 et capable d'administrer l'arbitrage. Des copies des règles d'arbitrage applicables sont disponibles sur le site <https://www.365retailmarkets.com/consumer-policy/>. Pour éviter tout doute, l'arbitre, et non un tribunal ou une agence fédérale, étatique ou locale, aura l'autorité exclusive de résoudre toutes les réclamations, tous les litiges et toutes les controverses entre les parties, y compris, mais sans s'y limiter, les litiges relatifs à l'interprétation, à l'effet, à la violation, à

l'exécution, à l'applicabilité, au caractère exécutoire ou à la formation des présentes Conditions (et de tous les Avis et Politiques 365 mentionnés dans les présentes), à la présente Convention d'arbitrage, à toute réclamation selon laquelle tout ou partie de la présente Convention d'arbitrage est nulle ou annulable, et à l'arbitrabilité de toute réclamation. L'arbitre est habilité à accorder toute mesure de redressement qui serait disponible devant un tribunal en vertu de la loi ou de l'équité, sous réserve des conditions de la présente convention d'arbitrage, y compris la renonciation aux recours collectifs et aux actions de groupe énoncée ci-dessous à la section I(B). La sentence de l'arbitre sera définitive et contraignante pour les parties et pourra être inscrite comme un jugement dans tout tribunal compétent, sous réserve d'une révision conformément aux lois applicables aux sentences arbitrales. L'interprétation et l'application de la présente convention d'arbitrage sont régies par la Federal Arbitration Act.

- ii. 365 PAIERA LES FRAIS DE DÉPÔT DE L'ARBITRAGE ET LES HONORAIRES DE L'ARBITRE POUR L'ARBITRAGE DANS LA MESURE REQUISE PAR LES RÈGLES APPLICABLES ET L'ARBITRE.
- iii. LES PARTIES COMPRENNENT ET CONVIENNENT QUE LE FAIT D'ACCEPTER UN ARBITRAGE CONTRAIGNANT SIGNIFIE QUE VOUS ET 365 RENONCEZ PAR LA PRÉSENTE À TOUT DROIT À UN PROCÈS DEVANT UN JURY OU UN JUGE DANS UNE COUR DE JUSTICE SUR LES RÉCLAMATIONS SOUMISES À CETTE CONVENTION D'ARBITRAGE.

B. Renonciation aux actions de classe et collectives. LES PARTIES CONVIENNENT EN OUTRE QUE TOUT ARBITRAGE SERA MENÉ SUR UNE BASE INDIVIDUELLE UNIQUEMENT ET NON COMME UNE ACTION COLLECTIVE OU REPRÉSENTATIVE. LES PARTIES RENONCENT EXPRESSÉMENT À LEUR DROIT D'INTENTER UNE ACTION COLLECTIVE OU DE DEMANDER RÉPARATION SUR UNE BASE COLLECTIVE OU DE GROUPE. SI UN TRIBUNAL OU UN ARBITRE DÉTERMINE QUE LA PRÉSENTE RENONCIATION AUX ACTIONS COLLECTIVES OU DE GROUPE EST INVALIDE OU INAPPLICABLE POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, CETTE DÉTERMINATION N'AFFECTERA PAS LA VALIDITÉ OU L'APPLICABILITÉ DE TOUTE AUTRE DISPOSITION DE LA PRÉSENTE CONVENTION D'ARBITRAGE ET LA PRÉSENTE DISPOSITION DE RENONCIATION AUX ACTIONS COLLECTIVES OU DE GROUPE SERA MODIFIÉE DE MANIÈRE À DEVENIR VALIDE ET APPLICABLE, À MOINS QU'ELLE NE DOIVE ÊTRE SUPPRIMÉE DE LA PRÉSENTE CONVENTION D'ARBITRAGE EN VERTU DE LA LOI.

C. Exceptions à la présente convention d'arbitrage

- i. Demandes auprès d'un tribunal des petites créances. Nonobstant toute disposition contraire de la présente convention d'arbitrage, 365 ou vous-même pouvez demander réparation à un tribunal des petites créances, à titre individuel, pour des litiges ou des réclamations relevant de la compétence de ce tribunal.
- ii. Action en vertu du California Private Attorneys General Act (PAGA). Nonobstant toute disposition contraire de la présente convention d'arbitrage, l'une ou l'autre des parties peut demander réparation devant un tribunal pour une réclamation découlant de la loi californienne sur les avocats généraux privés (California Private Attorneys General Act).
- iii. Procédures gouvernementales. Nonobstant toute disposition contraire de la présente convention d'arbitrage, l'une ou l'autre des parties conserve le droit de déposer une plainte auprès d'un organisme gouvernemental ou de participer à une procédure devant cet organisme.

D. Divisibilité

Si une disposition de la présente convention d'arbitrage est jugée inapplicable, cette conclusion n'affecte pas les autres dispositions de la présente convention d'arbitrage et la disposition inapplicable doit être modifiée de manière à être applicable ou, si cette modification n'est pas autorisée par la loi applicable, la disposition doit être dissociée de la présente convention d'arbitrage.

E. Droit d'exclusion de l'arbitrage dans les 30 jours

Vous avez le droit de vous retirer et de ne pas être lié par la présente convention d'arbitrage et sa disposition de renonciation aux recours collectifs et aux actions de groupe énoncée ci-dessus à la section I(C) en envoyant une notification écrite de votre décision de vous retirer à l'adresse suivante : 1743 Maplelawn, Troy, MI, 48084, par courriel à privacy@365smartshop.com, ou en ligne à l'adresse suivante : <https://www.365retailmarkets.com/>. La notification d'exclusion doit être envoyée dans les trente (30) jours suivant votre acceptation des présentes Conditions et de la présente Convention d'arbitrage, faute de quoi vous serez tenu d'arbitrer les litiges conformément aux dispositions de la présente Convention d'arbitrage. Si vous vous retirez de la présente convention d'arbitrage, nous ne serons pas non plus liés par celle-ci.

F. Lieu exclusif pour les litiges

Si, pour quelque raison que ce soit, la présente Convention d'arbitrage ne s'applique pas à une réclamation ou à un litige particulier, les parties conviennent que tout litige entre elles sera exclusivement soumis aux tribunaux d'État ou fédéraux situés dans le comté d'Oakland, dans le Michigan, car c'est là que 365 est situé et que les Services et les Plateformes 365 sont administrés (à l'exception des actions en justice pour les petites créances qui peuvent être intentées dans le comté où vous résidez).

II. DÉFINITIONS.

Dans les présentes Conditions, les termes " y compris " et " inclure " signifient " y compris, mais sans s'y limiter ". Les mots " 365 ", " nous ", " notre ", " AirVend ", " Avanti ", " Company Kitchen ", " Lightspeed ", " Parlevel " ou " Stockwell " désignent 365 Retail Markets, LLC, ses sociétés mères, filiales ou entités apparentées actuelles et antérieures ; les fournisseurs de services de 365, les fournisseurs tiers, les concédants de licence et toute autre entité ou personne qui aide 365 à fournir les Services ; et leurs propriétaires, membres, actionnaires, directeurs, officiers, employeurs, agents, successeurs et cessionnaires respectifs, actuels et anciens. Les mots " vous " ou " votre " signifient vous, votre conjoint, vos exécuteurs, administrateurs, successeurs et ayants droit. Les mots " partie " ou " parties " désignent vous et/ou 365, tels que définis dans la présente section II.

III. LICENCE

Sous réserve de votre respect des présentes conditions, 365 vous accorde une licence limitée, non exclusive, non sous-licenciable, révocable et non transférable pour : (i) des plateformes 365 sur votre (vos) appareil(s) personnel(s) uniquement dans le cadre de votre utilisation dans les lieux participants ; et (ii) de l'accès et de l'utilisation de tout contenu, information et matériel connexe pouvant être mis à disposition par le biais des plateformes 365, dans chaque cas uniquement pour votre usage personnel et non commercial en conformité à tout moment avec les présentes Conditions. Tous les droits non expressément accordés dans les présentes sont réservés à 365 et aux concédants de 365.

IV. PROPRIÉTÉ

Ni les présentes conditions ni votre utilisation des plateformes 365 ne vous confèrent ou ne vous accordent de droits : (i) sur ou en rapport avec 365, à l'exception de la licence limitée accordée ci-dessus dans la section III ; ou (ii) d'utiliser ou de faire référence de quelque manière que ce soit à la raison sociale, aux logos, aux noms de produits et de services, aux marques déposées ou aux marques de services de 365 ou à ceux des concédants de licence et des fournisseurs de services de 365.

V. ACCÈS AU RÉSEAU ET APPAREILS

Vous êtes responsable de l'obtention de l'accès au réseau de données nécessaire à l'utilisation des Plateformes 365 (à l'exception des kiosques). Les tarifs et frais de données et de messagerie de votre réseau mobile peuvent s'appliquer si vous accédez aux Plateformes 365 ou les utilisez à partir d'un appareil sans fil. Vous êtes responsable de l'acquisition et de la mise à jour du matériel ou des appareils compatibles nécessaires pour accéder aux Plateformes 365 et les utiliser. 365 ne garantit pas que les Plateformes 365, ou toute partie des Plateformes 365, fonctionneront sur un matériel ou un appareil particulier. Les Plateformes 365 peuvent être soumises à des dysfonctionnements et des retards inhérents à l'utilisation d'Internet et des communications électroniques.

VI. À PROPOS DE VOTRE COMPTE

Pour pouvoir utiliser les plateformes 365, vous devez accepter les présentes conditions et notre avis de confidentialité en signant électroniquement votre nom et en cliquant sur les boutons situés au bas de l'avis de confidentialité. Vous devez être âgé d'au moins 18 ans pour obtenir un compte ou avoir l'âge légal de la majorité dans la juridiction dans laquelle vous vivez pour accepter les présentes conditions. L'enregistrement d'un compte exige que vous soumettiez à 365 certaines informations personnelles, notamment votre nom et votre adresse électronique. Vous acceptez de maintenir des informations exactes, complètes et à jour dans votre compte. Si vous ne maintenez pas des informations exactes, complètes et à jour sur votre compte, vous risquez de ne pas pouvoir accéder aux plateformes 365 et de ne pas pouvoir les utiliser, et 365 peut également résilier votre compte et sa relation avec vous, bien que la convention d'arbitrage reste en vigueur malgré cette résiliation. Vous acceptez de maintenir la sécurité et le secret de votre nom d'utilisateur, de votre mot de passe et des autres informations d'accès à votre compte à tout moment, et vous êtes responsable de toutes les activités qui se produisent sous votre compte. Sauf autorisation écrite contraire de 365, vous ne pouvez posséder qu'un seul Compte. Vous ne pouvez pas autoriser des tiers à utiliser votre Compte, et vous ne pouvez pas permettre à des personnes de moins de 18 ans d'utiliser votre Compte, sauf si elles sont accompagnées par vous. Vous ne pouvez pas céder ou transférer votre compte à toute autre personne ou entité.

Les Plateformes 365 vous permettent de charger une valeur en devise locale via les kiosques, les sites Web grand public ou l'application mobile sur votre compte en tant que prépaiement pour des achats futurs dans des endroits participants qui acceptent un compte comme moyen de paiement. La valeur en monnaie locale que vous chargez sur votre compte constitue un prépaiement uniquement pour les biens et services des établissements participants. Aucune carte de crédit, carte de débit, ligne de crédit, protection contre les découverts ou compte de dépôt n'est associé aux plateformes 365. Sauf autorisation contraire de la loi, les montants chargés sur votre compte peuvent être remboursés selon les conditions locales de l'emplacement participant où vous utilisez votre compte. Aucun intérêt, dividende ou autre

gain sur les fonds chargés sur votre compte ne s'accumulera ou ne vous sera payé ou crédité par 365. La valeur associée à votre compte n'est pas assurée par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC).

Les crédits (crédits de courtoisie, crédits de parrainage, crédits de collation, récompenses du programme de parrainage, codes du programme de parrainage, crédits de fidélité, subventions, cartes-cadeaux) et les offres (offres promotionnelles) ne sont pas transférables, ne peuvent pas être revendus et ne sont pas échangeables contre de l'argent ou d'autres considérations. Nous nous réservons le droit d'expirer, de limiter ou de modifier tout crédit ou offre à tout moment. Si votre compte est annulé pour une raison quelconque ou sans raison, vous pouvez renoncer à tous les crédits ou offres promotionnelles en cours, actuels ou futurs et à toute autre forme de valeur non remboursée dans votre compte ou associée à celui-ci sans préavis. Vous acceptez que nous puissions modifier les conditions générales du Programme de parrainage, mettre fin au Programme de parrainage ou expirer, déduire, limiter ou modifier vos Récompenses du Programme de parrainage à tout moment et pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, dans le cas où nous déterminons ou croyons que votre participation au Programme de parrainage ou l'utilisation ou l'échange de Codes du Programme de parrainage était erronée, frauduleuse, illégale ou en violation des présentes Conditions.

Votre Compte est désigné pour fonctionner à votre domicile, identifié par une invitation à créer un Compte à partir de votre domicile. Nous nous réservons le droit de ne pas accepter le paiement d'un Compte et nous pouvons autrement résilier ou limiter l'utilisation d'un Compte si nous croyons raisonnablement que l'utilisation est non autorisée, frauduleuse ou autrement illégale.

Sauf accord contraire de 365 dans un contrat écrit distinct conclu avec vous, votre Compte est mis à disposition uniquement pour votre usage personnel et non commercial.

Dans les endroits où votre Compte est intégré au système de retenue sur salaire de votre employeur, 365 n'est pas responsable des retenues sur salaire non autorisées, frauduleuses ou traitées par erreur par votre employeur.

VII. CHARGEMENT D'UNE VALEUR SUR VOTRE COMPTE

Vous pouvez charger une valeur (en devise locale) sur votre compte en utilisant une carte de crédit ou une carte de débit approuvée à partir du kiosque, des sites Web grand public ou de nos applications mobiles. Tous les montants chargés sur votre compte sont détenus et libellés dans la devise locale.

De la valeur peut également être chargée sur votre compte sous la forme de crédits de courtoisie, de crédits de parrainage, de crédits de fidélité, de crédits de collation, d'offres, de subventions, de cartes-cadeaux et de promotions. Ces crédits n'ont aucune valeur monétaire, ne sont pas transférables, ne sont pas remboursables, ne peuvent pas être utilisés pour payer des taxes ou des frais, et ne sont pas déshérités, sauf si la loi l'exige.

VIII. RÉALISATION D'UN ACHAT

Vous pouvez utiliser votre compte pour régler des achats chez les commerçants participants, à condition que le solde de votre compte soit suffisant pour effectuer la transaction. Lorsqu'un achat est effectué à l'aide de votre Compte, le solde de votre Compte sera réduit du montant de la transaction, y compris, mais sans s'y limiter, le prix du produit, les taxes et tous les frais supplémentaires. Si le solde de votre compte est insuffisant au moment de la tentative d'achat, la transaction sera refusée et vous devrez

ajouter des fonds pour compléter l'achat. Toutes les demandes de renseignements concernant votre achat doivent être adressées à l'exploitant de l'endroit où les marchandises ont été achetées.

Dans les endroits où votre compte est intégré au système de retenue sur la paie de votre employeur, lorsque vous effectuez un achat, le solde de l'achat sera déduit d'un futur salaire par votre employeur. Toutes les questions concernant les déductions salariales, les impôts et les retenues fiscales, ainsi que toute autre considération comptable, doivent être adressées à votre employeur. Il vous incombe de conserver des reçus d'achat précis et l'historique des transactions afin de pouvoir contester toute déduction salariale auprès de votre employeur.

IX. REÇUS ET HISTORIQUE DES TRANSACTIONS

Lorsque vous utilisez votre compte, 365 vous fournira un reçu à votre demande. En fonction de l'endroit où l'achat a été effectué, les options de reçu peuvent inclure l'une ou l'ensemble des options suivantes : SMS (les tarifs standard s'appliquent), impression, courriel ou l'application mobile. Le reçu indiquera que l'achat a été effectué en utilisant votre compte et quels biens ont été achetés ainsi que leur prix d'achat. Il est de votre responsabilité de conserver tous les reçus et de vous assurer régulièrement que l'historique de vos transactions et le solde de votre compte sont corrects. Vous pouvez vérifier le solde de votre compte via les applications mobiles ou via l'appareil où les achats sont effectués. Vous pouvez consulter l'historique des transactions passées sur les sites Web des consommateurs ou sur les applications mobiles.

Dans certains cas d'utilisation des services 365, notamment la passerelle de paiement, 365 n'est pas en mesure de fournir un reçu. Lorsque c'est le cas, un reçu de votre achat devrait être disponible auprès de l'opérateur du marché où vous avez effectué l'achat.

X. DEMANDE DE REMBOURSEMENT

365 n'est pas responsable de la qualité, de la sécurité, de la légalité ou de tout autre aspect du bien acheté en utilisant votre Compte. Si, pour quelque raison que ce soit, vous pensez qu'un produit acheté a violé ou n'a pas respecté l'un des aspects mentionnés précédemment, vous vous réservez le droit de demander le remboursement du prix du produit. Il existe deux méthodes principales pour demander un remboursement : 1) demander un remboursement en utilisant votre application mobile ; ou 2) contacter l'opérateur du marché où vous avez effectué l'achat en demandant un remboursement. Veuillez noter que l'approbation des remboursements n'est pas garantie car toutes les transactions réglées sont considérées comme finalisées. L'opérateur du marché est entièrement responsable de l'approbation des remboursements. Les remboursements sont souvent effectués sous forme de crédits de courtoisie ajoutés à votre compte et échangeables sur votre marché.

Dans les endroits où votre compte est intégré au système de retenue sur salaire de votre employeur, 365 n'est pas en mesure de traiter les remboursements par le biais du système de retenue sur salaire de votre employeur. Si un achat a été déduit par erreur d'un salaire, veuillez contacter votre employeur ou l'opérateur de votre marché pour déterminer vos options de remboursement.

XI. ACTIVITÉ SUSPECTE OU NON AUTORISÉE

365 se réserve le droit de restreindre l'accès à votre compte, à votre compte de site Web d'opérateur, à votre compte de site Web de client ou à d'autres comptes sur les plateformes 365 si nous avons des raisons de croire qu'une activité suspecte ou non autorisée peut avoir lieu. 365 n'est pas responsable de

la surveillance de votre compte, du compte du site Web de l'opérateur, du compte du site Web du client ou d'autres comptes sur les plateformes 365 pour déterminer si et quand il y a une activité suspecte ou non autorisée. Vous acceptez d'assumer l'entière responsabilité du maintien de l'intégrité et de la protection de votre compte, du compte du site Web de l'opérateur, du compte du site Web du client ou d'autres comptes sur les plateformes 365 afin de déterminer si et quand il y a une activité suspecte ou non autorisée. Si vous permettez à quelqu'un d'autre d'utiliser votre compte, votre compte de site Web de l'opérateur, votre compte de site Web du client ou d'autres comptes sur les plateformes 365, 365 considérera cette action comme votre autorisation à cette personne d'utiliser votre compte, votre compte de site Web de l'opérateur, votre compte de site Web du client ou d'autres comptes et vous serez responsable de toutes les activités de cette personne. Il vous incombe de surveiller l'activité de votre compte, de votre compte de site Web de l'opérateur, de votre compte de site Web du client ou de tout autre compte de la plateforme 365, de tenir des registres précis des achats et des événements de financement du compte et de signaler immédiatement à 365 toute activité suspecte ou tout écart. Si vous êtes victime d'un incident réel ou suspecté de sécurité des données (" Incident de sécurité ") concernant votre Compte, votre compte de site Web de l'opérateur, votre compte de site Web du client ou d'autres comptes de 365 ou des Plateformes 365, vous devez nous en informer dans les 48 heures, à moins d'en être empêché par une directive des autorités policières ou réglementaires, auquel cas vous devez nous en informer dans le délai le plus court possible. Vous êtes seul responsable du respect de toutes les lois applicables concernant tout Incident de sécurité, y compris les lois relatives à la notification des violations de données, à l'exception du fait que 365 a le droit d'examiner toute notification de violation de données avant que vous ne soumettiez ces notifications.

XII. RÉVOCATION, EXPIRATION ET FERMETURE D'UN COMPTE

Chaque Compte est considéré comme la propriété légale de 365 et, en tant que tel, est susceptible d'être révoqué, expiré ou fermé à tout moment sans motif ni préavis, selon ce que 365 jugera raisonnable. Si votre compte fait l'objet d'une révocation, d'une expiration ou d'une fermeture, vous êtes tenu de cesser immédiatement d'utiliser votre compte et de vous conformer à 365 conformément au présent document. 365 déploiera des efforts raisonnables pour rembourser les soldes des Comptes. Dans les cas où le propriétaire du Compte ne peut être raisonnablement contacté, le solde sera affecté conformément aux lois de déshérence de l'État. Si l'État est inconnu, les fonds en notre possession seront mis en déshérence dans l'État du Delaware.

- A. **Expiration d'un compte** : À moins qu'un accord écrit indépendant n'en dispose autrement, 365 est le commerçant attitré (MoR) et, à ce titre, 365 se réserve le droit d'examiner, de fermer et de supprimer périodiquement les informations personnelles de tout compte présentant au moins 5 années consécutives d'inactivité. Les soldes restants sur les comptes ayant au moins 5 ans d'inactivité seront considérés comme des biens non réclamés et 365 les remettra au gouvernement de l'État concerné, conformément aux lois de déshérence de l'État. Si l'État n'est pas connu, les fonds en notre possession seront remis à l'État du Delaware. 365 s'efforcera raisonnablement d'informer les titulaires de compte par e-mail avant de fermer un compte. Les titulaires de compte sont tenus de maintenir des informations exactes, complètes et à jour dans leur profil.
- B. **Fermeture d'un Compte** : Vous vous réservez le droit de fermer votre Compte à tout moment en réclamant le solde restant du Compte. Il existe deux méthodes principales pour fermer un compte

: 1) fermer votre Compte à l'aide de votre application mobile ; ou 2) contacter l'opérateur de votre marché principal en demandant la fermeture de votre Compte. Il peut vous être demandé de fournir un numéro de carte de crédit ou une adresse postale active pour le remboursement du solde de votre compte. Les opérateurs seront chargés de gérer toutes les fermetures de compte.

XIII. LIMITATIONS, FRAIS ET CHARGES

Limitation de responsabilité : 365 ne sera pas responsable des pertes ou dommages que vous subissez dans les circonstances suivantes :

- Si, sans faute de la part de 365, votre compte n'est pas honoré.
- L'impossibilité d'accéder à vos fonds après que 365 ait restreint l'utilisation de votre Compte suite à votre réclamation d'une activité suspecte ou non autorisée.
- Si, sans que 365 en soit responsable, vous ne disposez pas des fonds nécessaires sur votre compte pour effectuer une transaction.
- Si tout équipement ou appareil électronique utilisé lors d'une transaction ne fonctionne pas correctement.
- Pertes et dommages résultant de toute conduite illégale, frauduleuse ou autre conduite illicite de votre part lors de l'utilisation de votre Compte. Cela inclut, sans s'y limiter, le fait de fournir à 365 des informations erronées ou inexactes ou d'utiliser votre Compte pour violer toute loi ou réglementation applicable.

365 ne facture pas de frais d'émission, d'activation ou de service sur votre compte. Consultez notre avis de confidentialité, disponible à l'adresse <https://365retailmarkets.com/consumer-policy/>, pour plus d'informations sur notre période de conservation des données pour les comptes inactifs.

XIV. MESSAGES TEXTES

Si vous choisissez de recevoir des reçus par SMS, en fonction de vos préférences dans votre compte (disponible sur les sites Web des consommateurs ou dans l'application mobile), vous acceptez que 365 vous envoie des messages textuels d'information (SMS) dans le cadre d'une opération commerciale normale. Les tarifs standard des messages texte peuvent s'appliquer. Vous pouvez choisir de ne pas recevoir de messages texte (SMS) de la part de 365 à tout moment en mettant à jour vos préférences en ligne dans votre compte (disponible sur les sites Web grand public ou dans l'application mobile). Vous reconnaissez que le fait de refuser de recevoir des messages texte (SMS) peut avoir un impact sur votre utilisation des plateformes 365. Les tarifs standard des opérateurs peuvent s'appliquer.

Vous pouvez également choisir de recevoir un SMS unique à un kiosque en sélectionnant l'option " Texto " pour un reçu lorsque vous effectuez votre transaction. 365 vous enverra un message SMS unique de votre reçu en réponse à cette demande, sauf si vous choisissez ultérieurement de recevoir des messages SMS comme décrit ci-dessus. Les tarifs standard des messages SMS peuvent s'appliquer.

Dans certains cas d'utilisation des services 365, notamment la passerelle de paiement, 365 n'est pas en mesure de fournir un reçu. Lorsque c'est le cas, un reçu de votre achat devrait être disponible auprès de l'opérateur du marché où vous avez effectué l'achat.

XV. REÇUS PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Si vous choisissez de recevoir des reçus par courrier électronique, en fonction de vos préférences dans votre compte (disponible sur les sites Web des consommateurs ou dans l'application mobile), vous acceptez que 365 vous envoie des messages électroniques d'information dans le cadre d'une opération commerciale normale. Vous pouvez choisir de ne pas recevoir de messages électroniques de 365 à tout moment en mettant à jour vos préférences en ligne dans votre compte (disponible sur les sites Web destinés aux consommateurs ou dans l'application mobile). Vous reconnaissez que le fait de refuser de recevoir des messages électroniques peut avoir un impact sur votre utilisation des plateformes 365.

Vous pouvez également choisir de recevoir un message électronique unique à un kiosque en sélectionnant l'option " Email " pour un reçu lorsque vous effectuez votre transaction. 365 vous enverra un message électronique unique de votre reçu en réponse à cette demande, sauf si vous choisissez ultérieurement de recevoir des messages électroniques comme décrit ci-dessus.

Dans certains cas d'utilisation des services 365, notamment la passerelle de paiement, 365 n'est pas en mesure de fournir un reçu. Lorsque c'est le cas, un reçu de votre achat devrait être disponible auprès de l'opérateur du marché où vous avez effectué l'achat.

XVI. ERREURS DE FACTURATION, CORRECTIONS

Nous nous réservons le droit de corriger le solde de votre compte si nous pensons qu'une erreur d'écriture, de facturation ou de comptabilité s'est produite. Si vous avez des questions concernant l'historique de vos transactions ou toute correction, ou si vous contestez une transaction ou une correction qui a été évaluée sur votre compte, veuillez contacter 365 à accounthelp@365smartshop.com. Nous mènerons une enquête, communiquerons les résultats et corrigerons les erreurs éventuelles. Si aucune erreur n'a été trouvée, nous communiquerons une explication. Nous ne serons pas responsables de toute erreur de facturation si vous ne nous en informez pas dans les 60 jours suivant la date de la transaction en question. Vous devez surveiller de près vos transactions et les soldes de vos Comptes.

XVII. RESPONSABILITÉ POUR LES TRANSACTIONS OU ACTIVITÉS NON AUTORISÉES

Étant donné que votre Compte est utilisé comme de l'argent liquide pour effectuer des achats dans les établissements participants, vous êtes responsable de toutes les transactions associées à votre Compte, y compris les transactions non autorisées. Cependant, si les informations de votre Compte sont perdues, volées ou compromises, votre Compte peut être gelé avec le solde restant sur celui-ci au moment où vous appelez ou nous contactez pour nous demander de geler votre Compte. Le solde de votre compte n'est protégé qu'à partir du moment où vous informez 365. Nous bloquerons le solde restant sur votre compte au moment où vous nous en informez et conserverons ce solde jusqu'à ce que vous réactiviez votre compte.

Vous êtes responsable de toute activité lorsque vous êtes connecté à des services tels que des sites Web d'opérateurs, des sites Web de clients ou d'autres comptes de plateformes 365, y compris les activités non autorisées ou malveillantes dans le cas où vos informations d'identification ont été compromises. Si vous êtes victime d'un incident réel ou suspecté de sécurité des données (" Incident de sécurité ") concernant votre compte, votre compte de site Web de l'opérateur, votre compte de site Web du client

ou d'autres comptes avec 365 ou sur les plateformes 365, vous devez nous en informer dans les 48 heures, à moins d'en être empêché par une directive des autorités policières ou réglementaires, auquel cas vous devez nous en informer dans le délai le plus court possible. Vous êtes seul responsable du respect de toutes les lois applicables concernant tout Incident de sécurité, y compris les lois sur la notification des violations de données, sauf que 365 a le droit d'examiner toute notification de violation de données avant que vous ne soumettiez ces notifications.

XVIII. AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Pour obtenir des informations sur la manière dont nous collectons, utilisons et divulguons les informations concernant les utilisateurs et sur la manière de sélectionner les préférences en matière de confidentialité, consultez notre avis de confidentialité à l'adresse suivante : <https://365retailmarkets.com/consumer-policy/>.

XIX. SOUMISSION D'IDÉES

Indépendamment des contributions de contenu telles que les blogs, les wikis, les forums de discussion, les messages, les chats ou d'autres formes de médias créés par vous (" Contenu utilisateur ") que vous fournissez, vous pouvez soumettre des questions, des commentaires, des réactions, des suggestions, des idées, des plans, des notes, des dessins, des matériaux originaux ou créatifs ou d'autres informations concernant 365 et nos services (collectivement, " Idées "). Les idées fournies à 365 par e-mail ou autrement sont entièrement volontaires, non confidentielles, gratuites et sans engagement. Par la présente, vous cédez à 365, et 365 sera propriétaire, des droits exclusifs, y compris tous les droits de propriété intellectuelle sur les Idées, et 365 aura le droit d'utiliser et de diffuser sans restriction les Idées à toutes fins, commerciales ou autres, sans reconnaissance ni compensation pour vous. Ne nous envoyez pas d'Idées si vous vous attendez à être payé ou si vous voulez continuer à posséder ou à revendiquer des droits sur celles-ci ; il se peut que nous ayons déjà eu la même idée ou une idée similaire et nous ne voulons pas de litiges.

XX. UTILISATIONS INTERDITES

Vous pouvez utiliser les Plateformes 365 uniquement à des fins légales et conformément aux présentes Conditions et à la Politique de confidentialité. Vous acceptez de ne pas utiliser les plateformes 365 de l'une des manières suivantes :

- D'une manière qui viole toute loi ou réglementation fédérale, étatique, locale ou internationale applicable (y compris, sans s'y limiter, toute loi concernant l'exportation de données ou de logiciels vers et depuis les États-Unis ou d'autres pays).
- Dans le but d'exploiter, de nuire ou de tenter d'exploiter ou de nuire à des mineurs de quelque manière que ce soit en les exposant à un contenu inapproprié, en leur demandant des informations personnelles ou sensibles ou autre.
- Pour transmettre, ou faire envoyer, du matériel publicitaire ou promotionnel, y compris des courriers indésirables, des chaînes de lettres, des pourriels ou toute autre sollicitation similaire.
- Référencer, s'inscrire, offrir un crédit de collation, faire de la publicité ou utiliser de toute autre manière les plateformes 365 pour interagir avec un utilisateur qui ne consent pas à recevoir de telles communications.

- Usurper ou tenter d'usurper l'identité de 365, d'un employé de 365, d'un autre utilisateur ou de toute autre personne ou entité (y compris, mais sans s'y limiter, en utilisant une adresse électronique associée à l'une des personnes susmentionnées).
- Se livrer à toute autre conduite qui restreint ou empêche l'utilisation ou la jouissance par quiconque des plateformes 365, ou qui, comme nous l'avons déterminé, peut nuire à 365 ou aux utilisateurs des plateformes 365 ou les exposer à une responsabilité.
- De toute manière qui violerait les restrictions énoncées à la section XXVIII (Droits d'auteur et restrictions) des présentes conditions.

XXI. CONTENU UTILISATEUR

Les plateformes 365 peuvent contenir du contenu ou des documents fournis par les utilisateurs des plateformes 365 (collectivement, le " contenu utilisateur "). Tout le contenu utilisateur doit être conforme aux normes relatives au contenu utilisateur énoncées à la section XXII des présentes conditions.

En nous soumettant du contenu utilisateur, vous nous accordez le droit et la licence perpétuels, irrévocables et mondiaux d'utiliser, de modifier, d'exécuter publiquement, d'afficher publiquement, de reproduire et de distribuer ce contenu utilisateur sur et par l'intermédiaire des plateformes 365 à tout autre utilisateur sur tout support connu actuellement ou conçu par la suite. Vous renoncez à tous vos droits sur le contenu utilisateur que vous soumettez, publiez ou affichez sur ou par le biais du service, y compris les " droits moraux " ou le *droit moral*.

Vous déclarez et garantissez que (1) le contenu utilisateur vous appartient (vous en êtes le propriétaire) ou que vous avez le droit de l'utiliser et de nous accorder la licence et les droits prévus dans les présentes conditions ; (2) la soumission de votre contenu utilisateur ne viole pas les droits à la vie privée, les droits de publicité, les droits d'auteur, les droits contractuels ou tout autre droit de toute personne ; et (3) tout votre contenu utilisateur est et sera conforme aux présentes conditions.

Vous comprenez et reconnaissez que vous êtes responsable de tout contenu utilisateur que vous soumettez ou contribuez, et que vous, et non 365, êtes entièrement responsable de ce contenu, y compris de sa légalité, de sa fiabilité, de son exactitude et de son caractère approprié. Nous ne sommes pas responsables, ni redevables à un tiers, du contenu ou de l'exactitude de tout Contenu utilisateur publié par vous ou par tout autre utilisateur des Plateformes 365.

Vous acceptez que si le contenu que vous partagez comprend des données personnelles, ces données seront soumises à notre politique de confidentialité à l'adresse <https://www.365retailmarkets.com/consumer-policy/>.

XXII. NORME RELATIVE AU CONTENU UTILISATEUR

Tout contenu utilisateur que vous soumettez doit être conforme à toutes les lois et réglementations applicables et ne doit pas :

- CONTENIR DE MATÉRIEL DIFFAMATOIRE, VIOLENT, HAINEUX, OU PROMOUVOIR DU MATÉRIEL SEXUELLEMENT EXPLICITE OU PORNOGRAPHIQUE, DE LA VIOLENCE OU DE LA DISCRIMINATION ;
- ENFREINDRE UN BREVET, UNE MARQUE, UN SECRET COMMERCIAL, UN DROIT D'AUTEUR OU TOUT AUTRE DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE OU AUTRE DROIT DE TOUTE AUTRE PERSONNE ;

- USURPER L'IDENTITÉ DE TOUTE PERSONNE, OU PRÉSENTER DE MANIÈRE INEXACTE VOTRE IDENTITÉ OU VOTRE AFFILIATION À TOUTE PERSONNE OU ORGANISATION, OU ÊTRE SUSCEPTIBLE DE TROMPER TOUTE PERSONNE ;
- PROMOUVOIR TOUTE ACTIVITÉ ILLÉGALE, OU PRÉCONISER, PROMOUVOIR OU AIDER TOUT ACTE ILLÉGAL ;
- DONNER L'IMPRESSION QU'ILS ÉMANENT DE NOUS OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ OU QU'ILS SONT APPROUVÉS PAR NOUS, SI CE N'EST PAS LE CAS ; OU
- CONTENU OU AUTRE TECHNOLOGIE INFORMATIQUE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER, D'INTERFÉRER AVEC, D'INTERCEPTER SUBREPTICEMMENT OU D'EXPROPRIER TOUT SYSTÈME, PROGRAMME OU DONNÉES, Y COMPRIS LES VIRUS, CHEVAUX DE TROIE, VERS, BOMBES À RETARDEMENT OU ROBOTS D'ANNULATION.

XXIII. SURVEILLANCE ET APPLICATION

Nous avons le droit de (mais pas l'obligation de) :

- Supprimer ou refuser de publier tout contenu utilisateur pour une raison quelconque ou sans raison, à notre seule discrétion.
- Nonobstant toute autre disposition contraire sur les Plateformes 365, divulguer votre identité ou d'autres informations vous concernant à tout tiers qui prétend que le matériel soumis par vous viole ses droits, y compris ses droits de propriété intellectuelle ou son droit à la vie privée ;
- Prendre les mesures juridiques appropriées, y compris, sans s'y limiter, le renvoi aux forces de l'ordre, pour toute utilisation illégale ou non autorisée des plateformes 365 ; et/ou
- Résilier ou suspendre votre accès à tout ou partie des plateformes 365 pour une raison quelconque ou sans raison, y compris, sans limitation, toute violation des présentes conditions.
- Sans limiter ce qui précède, nous avons le droit de coopérer pleinement avec les autorités chargées de l'application des lois ou avec toute ordonnance d'un tribunal nous demandant ou nous ordonnant de divulguer l'identité ou d'autres informations de toute personne utilisant les plateformes 365. **VOUS RENONCEZ ET EXONÉREZ 365 ET SES AFFILIÉS, LICENCIÉS ET FOURNISSEURS DE SERVICES DE TOUTE RÉCLAMATION RÉSULTANT DE TOUTE ACTION PRISE PAR L'UNE DES PARTIES SUSMENTIONNÉES PENDANT OU À LA SUITE DE SES ENQUÊTES ET DE TOUTE ACTION PRISE À LA SUITE D'ENQUÊTES MENÉES PAR CES PARTIES OU PAR LES AUTORITÉS CHARGÉES DE L'APPLICATION DE LA LOI.**

XXIV. CONFIANCE DANS LES INFORMATIONS

Les informations, les matériaux et le contenu utilisateur présentés sur ou par l'intermédiaire des plateformes 365 sont mis à disposition uniquement à des fins d'information générale. Nous ne garantissons pas l'exactitude, l'exhaustivité ou l'utilité de ces informations, matériaux et contenu utilisateur. Toute confiance que vous accordez à ces informations, matériaux et contenu utilisateur est strictement à vos risques et périls. Nous déclinons toute responsabilité découlant de la confiance accordée à ces informations, documents et contenu utilisateur par vous ou par tout autre visiteur des Plateformes 365 ou par toute personne qui pourrait être informée de leur contenu.

XXV. CONTENU TIERS

365 peut fournir du contenu tiers par l'intermédiaire des Plateformes 365, y compris des liens vers des pages Web et du contenu tiers (collectivement, " Contenu tiers ") en tant que service aux personnes intéressées par ces informations. Nous ne contrôlons pas, n'approuvons pas et n'adoptons pas le Contenu tiers et ne pouvons pas garantir son exactitude ou son exhaustivité. Vous reconnaissez et acceptez que 365 n'est pas responsable de quelque manière que ce soit du Contenu tiers et n'assume aucune responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ce Contenu tiers. Vous acceptez d'utiliser ce Contenu tiers à vos propres risques.

XXVI. INFORMATIONS SUR VOUS ET VOS VISITES OU UTILISATIONS DES PLATEFORMES 365

Les plateformes 365 sont régies et exploitées conformément à la législation des États-Unis. Si vous êtes situé en dehors des États-Unis, vous utilisez ce service à vos propres risques. Vos informations seront transférées et traitées aux États-Unis, où fonctionnent un grand nombre de nos bases de données centrales. En utilisant les plateformes 365, vous : (a) reconnaissez que les lois sur la protection des données d'autres pays, y compris les États-Unis, peuvent offrir un niveau de protection moins complet ou moins protecteur que celui de votre pays, et (b) consentez à toutes les mesures que nous prenons à l'égard de vos informations conformément à l'avis de confidentialité et aux lois sur la confidentialité applicables.

XXVII. PUBLICITÉS ET PROMOTIONS

365 peut afficher des publicités et des promotions de tiers par l'intermédiaire des Plateformes 365 ou peut fournir des informations ou des liens vers des produits de tiers sur les Plateformes 365. Vos relations commerciales ou votre correspondance avec ces tiers, ou votre participation à leurs promotions, ainsi que les termes, conditions, garanties ou déclarations associés à ces relations ou promotions sont uniquement entre vous et ces tiers. 365 n'est pas responsable de toute perte ou de tout dommage de quelque nature que ce soit résultant de telles transactions ou promotions ou de la présence de tels annonceurs non 365 ou d'informations tierces sur les Plateformes 365.

XXVIII. DROITS D'AUTEUR ET RESTRICTIONS

Sauf indication contraire, les Plateformes 365 et l'ensemble du contenu et des autres éléments qu'elles contiennent, y compris, sans s'y limiter, le logo 365 et l'ensemble des conceptions, textes, graphiques, images, informations, données, logiciels, fichiers sonores, autres fichiers, ainsi que la sélection et la disposition de ceux-ci, sont la propriété exclusive de 365 ou de ses concédants ou utilisateurs et sont protégés par les lois américaines et internationales sur le droit d'auteur. Une licence limitée et non sous-licenciable vous est accordée pour accéder et utiliser les ressources disponibles dans les kiosques, les sites Web des consommateurs ou l'application mobile à des fins de gestion de compte uniquement.

Vous ne pouvez pas : (i) supprimer tout avis de droit d'auteur, de marque ou de propriété de toute partie des plateformes 365 (ii) reproduire, modifier, préparer des œuvres dérivées basées sur, distribuer, accorder une licence, louer, vendre, revendre, transférer, afficher publiquement, exécuter publiquement, transmettre, diffuser ou exploiter de toute autre manière les plateformes 365, sauf autorisation expresse de 365 ; (iii) décompiler, désosser ou désassembler les plateformes 365, sauf autorisation de la loi applicable ; (iv) établir un lien avec toute partie des plateformes 365, en faire un miroir ou un cadre ; (v)

provoquer ou lancer des programmes ou des scripts dans le but de recueillir, d'indexer, d'étudier ou d'extraire des données de toute autre manière sur toute partie des plateformes 365 ou d'alourdir ou d'entraver indûment le fonctionnement et/ou la fonctionnalité de tout aspect des plateformes 365 ; ou (vi) tenter d'obtenir un accès non autorisé à tout aspect des plateformes 365 ou de ses systèmes ou réseaux connexes ou de les compromettre.

Toute utilisation des plateformes 365 ou des matériaux associés autre que celle spécifiquement autorisée par les présentes conditions, sans l'autorisation écrite préalable de 365, est strictement interdite et mettra fin à la licence accordée par les présentes. Une telle utilisation non autorisée peut également constituer une violation des lois applicables, y compris, sans s'y limiter, les lois sur les droits d'auteur et les marques déposées, ainsi que les réglementations et statuts applicables en matière de communication. Sauf mention explicite dans les présentes, rien dans les présentes Conditions ne peut être interprété comme conférant de quelque manière que ce soit, que ce soit par implication, estoppel ou autre, un titre ou une propriété, ou des droits d'utilisation exclusifs sur toute propriété intellectuelle ou tout autre droit et tout fonds de commerce associé.

XXIX. INFORMATIONS SUR LES MARQUES DÉPOSÉES

Les logos 365, AirVend, Avanti, Company Kitchen, Lightspeed, Parlevel et Stockwell sont des marques déposées de 365. Toutes les autres marques déposées, marques de service, noms de domaine, logos, noms de société et indices d'origine 365 mentionnés sur les plateformes 365 sont soit des marques déposées, des marques de service, des noms de domaine, des logos, des noms de société ou des indices d'origine, soit la propriété de 365, de ses sociétés affiliées ou de ses concédants de licence. Dans les pays où les marques déposées, marques de service, noms de domaine, logos, noms de société ou indices d'origine de 365 ne sont pas enregistrés, 365 revendique tous les autres droits associés aux marques déposées, marques de service, noms de domaine, logos, noms commerciaux, noms de société et indices d'origine non enregistrés. Vous ne pouvez utiliser aucune marque déposée, marque de service, nom de domaine, logo, nom de société, nom commercial ou indice d'origine de 365 ou d'un tiers sans l'autorisation du propriétaire de la marque déposée, de la marque de service, du nom de domaine, du logo, du nom de société, du nom commercial ou de l'indice d'origine en question. Tous les droits non expressément accordés sont réservés.

XXX. PAS DE VIOLATION DE LA SÉCURITÉ

Vous ne pouvez pas utiliser les Services pour violer la sécurité ou l'intégrité d'un réseau, d'un ordinateur ou d'un système de communication, d'une application logicielle, d'un réseau ou d'un dispositif informatique (chacun, un "Système"). Les activités interdites comprennent :

- **L'accès non autorisé.** L'accès ou l'utilisation d'un système ou d'une plateforme 365 sans autorisation, y compris la tentative de sonder, d'analyser ou de tester la vulnérabilité d'un système ou de violer toute mesure de sécurité ou d'authentification utilisée par un système ou une plateforme 365.
- **Interception.** Surveillance des données ou du trafic sur un système sans autorisation.
- **Falsification de l'origine.** La falsification des en-têtes de paquets TCP-IP, des en-têtes de courrier électronique ou de toute partie d'un message décrivant son origine ou sa route. L'utilisation légitime d'alias et de réexpédition anonymes n'est pas interdite par cette disposition.

XXXI. PAS D'ABUS DE RÉSEAU

Vous ne pouvez pas établir de connexions réseau avec des utilisateurs, des hôtes ou des réseaux sans avoir l'autorisation de communiquer avec eux. Les activités interdites comprennent :

- **La surveillance ou l'analyse.** La surveillance ou l'analyse d'un système qui nuit ou perturbe le système surveillé ou analysé.
- **Déni de service (DoS).** Inonder une cible de demandes de communication de sorte que la cible ne puisse pas répondre au trafic légitime ou réponde si lentement qu'elle en devient inefficace.
- **Interférence intentionnelle.** Le fait d'interférer avec le bon fonctionnement d'un système, y compris toute tentative délibérée de surcharger un système par des techniques de bombardement de courrier, de bombardement de nouvelles, de diffusion ou d'inondation.
- **Exploitation de certains services de réseau.** L'exploitation de services réseau tels que les proxys ouverts, les relais de messagerie ouverts ou les serveurs de noms de domaine récursifs ouverts.
- **Contournement des restrictions du système.** Utiliser des moyens manuels ou électroniques pour éviter toute limitation d'utilisation imposée à un système, telle que des restrictions d'accès et de stockage.

XXXII. MODIFICATIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS

DES MODIFICATIONS SONT APPORTÉES PÉRIODIQUEMENT AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS. 365 peut apporter des modifications aux plateformes 365 à tout moment et à sa seule discrétion. La version la plus récente des présentes conditions peut être consultée en cliquant sur <https://www.365retailmarkets.com/consumer-policy/>. Toute modification des conditions annule et remplace toutes les versions précédentes des conditions. En acceptant toute modification des conditions, soit en cliquant sur " Accepter " ou " J'accepte " si vous y êtes invité, soit en continuant à utiliser les plateformes 365 après la mise à jour des conditions, vous (1) reconnaissez et convenez que vous acceptez toutes ces conditions, avis, mises à jour, améliorations, nouvelles fonctionnalités et conditions telles que modifiées ; (2) reconnaissez et convenez que toute information personnelle fournie à 365 sera désormais régie par les conditions mises à jour ; et (3) **exonérez et dégagez 365 de toute responsabilité en vertu de toute version antérieure des conditions.**

XXXIII. CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES

Des conditions supplémentaires peuvent s'appliquer à certains services, tels que les politiques relatives à un événement, une activité ou une promotion particulière, et ces conditions supplémentaires vous seront communiquées en relation avec les services applicables. Les conditions supplémentaires s'ajoutent aux présentes conditions et sont réputées en faire partie aux fins des services concernés. Les conditions supplémentaires prévaudront sur les présentes conditions en cas de conflit concernant les services applicables.

XXXIV. INDEMNITÉ

Vous acceptez d'indemniser, de défendre et de décharger 365, ses sociétés affiliées, ses membres, ses employés, ses administrateurs, ses actionnaires, ses dirigeants, ses agents, ses clients, ses successeurs ou ses ayants droit de toute perte, responsabilité, dommage, pénalité ou dépense (y compris les honoraires d'avocat et les frais de justice raisonnables) qui pourrait être réclamée par un tiers à la suite de : (i) votre

utilisation des plateformes 365 ; (ii) toute violation ou non-conformité de votre part des présentes conditions ; (iii) votre violation de toute déclaration, garantie ou accord mentionné dans les présentes ; (iv) tout litige ou différend causé par vos actions ou omissions, y compris votre contenu utilisateur ; (v) votre négligence ou votre violation de toute loi applicable ou des droits d'un tiers ; (vi) votre violation de tout droit de propriété intellectuelle, de publicité, de confidentialité, de propriété ou de confidentialité d'un tiers ; (vii) tout incident de sécurité réel ou suspecté concernant votre Compte, votre compte de site Web de l'opérateur, votre compte de site Web du client ou d'autres comptes avec 365 ou sur les Plateformes 365 ; ou (viii) tout litige ou problème entre vous et tout tiers, y compris les Fournisseurs tiers.

XXXV. LOI APPLICABLE - MICHIGAN

Les présentes Conditions et la relation entre les parties seront régies et interprétées conformément aux lois de l'État du Michigan, nonobstant tout conflit de règles de droit.

XXXVI. CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ ET LIMITES DE RESPONSABILITÉ

Sauf interdiction légale contraire, la responsabilité totale et globale de 365 en vertu des présentes conditions ne dépassera en aucun cas 100 USD.

SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DE LA LOI APPLICABLE, 365 NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES PUNITIFS OU EXEMPLAIRES, DE DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU SPÉCIAUX OU DE PERTES DE BÉNÉFICES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES PUNITIFS OU EXEMPLAIRES, LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU SPÉCIAUX POUR BLESSURES OU MALADIES, LA PERTE DE CLIENTÈLE, L'ARRÊT DE TRAVAIL, LES PANNES OU DYSFONCTIONNEMENTS INFORMATIQUES, LA PERTE DE PRODUIT FINI, OU TOUT AUTRE DOMMAGE OU PERTE COMMERCIALE, DIRECTE OU INDIRECTE, RÉSULTANT DE L'UTILISATION DES PLATEFORMES 365 OU AUTRE, MÊME SI 365 A ÉTÉ INFORMÉE DE CETTE POSSIBILITÉ. 365 N'EST PAS RESPONSABLE DE L'EXACTITUDE DE TOUT INSTRUMENT DE PAIEMENT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, DU FAIT QUE CES INFORMATIONS SOIENT À JOUR.

CHACUNE DE CES DISPOSITIONS EST SÉPARABLE ET INDÉPENDANTE DE TOUTES LES AUTRES DISPOSITIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS. LES LIMITATIONS DE LA PRÉSENTE SECTION S'APPLIQUENT MÊME SI UN RECOURS LIMITÉ NE REMPLIT PAS SON OBJECTIF ESSENTIEL.

XXXVII. RÉCLAMATIONS POUR VIOLATION DE DROITS D'AUTEUR

Vous n'êtes pas autorisé à utiliser les plateformes 365 pour transmettre, acheminer, fournir des connexions à ou stocker tout matériel qui viole des œuvres protégées par le droit d'auteur, des marques déposées ou qui viole ou encourage la violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

365, conformément à la section 512 du 17 U.S.C., telle que modifiée par le titre II du Digital Millennium Copyright Act (la " Loi "), se réserve le droit, mais non l'obligation, de résilier votre compte et votre licence d'utilisation des plateformes 365 si elle détermine, à sa seule et entière discrétion, que vous êtes impliqué dans une activité de contrefaçon, y compris des actes présumés de contrefaçon initiale ou répétée, indépendamment du fait que le matériel ou l'activité soit finalement considéré comme une contrefaçon. 365 s'adapte et n'interfère pas avec les mesures techniques standard utilisées par les propriétaires de droits d'auteur pour protéger leur matériel. En outre, conformément à la section 512(c) du 17 U.S.C., 365

a mis en place des procédures pour recevoir des notifications écrites de prétendues violations et pour traiter ces réclamations conformément à la loi. Toutes les réclamations pour infraction doivent être soumises à 365 sous la forme d'une plainte écrite conforme aux exigences ci-dessous et remise à l'agent désigné par 365 pour recevoir les notifications d'infraction :

Par courrier : 1743 Maplelawn, Troy, MI, 48084

Par téléphone (États-Unis/Canada) : 1-888-365-7382

Par téléphone (international) : +1-248-434-3910

Par courriel : privacy@365smartshop.com

En outre, toute notification écrite concernant une activité diffamatoire ou une infraction, qu'il s'agisse d'un droit d'auteur, d'un brevet, d'une marque ou de tout autre droit de propriété, doit inclure les informations suivantes :

1. Une signature physique ou électronique d'une personne autorisée à agir au nom (a) du propriétaire d'un droit exclusif prétendument enfreint ou (b) de la personne diffamée.
2. L'identification de l'œuvre protégée par des droits d'auteur prétendument violée ou, si plusieurs œuvres protégées par des droits d'auteur sur un même site en ligne sont couvertes par une notification unique, une liste représentative de ces œuvres sur ce site. De même, pour les documents diffamatoires ou portant atteinte à un brevet, à une marque ou à d'autres droits de propriété d'un tiers, veuillez fournir une liste de ces documents.
3. L'identification du matériel qui est prétendument en infraction, qui fait l'objet d'une activité d'infraction ou qui est prétendument diffamatoire et qui doit être retiré ou dont l'accès doit être désactivé, et des informations raisonnablement suffisantes pour permettre à 365 de localiser le matériel.
4. Des informations raisonnablement suffisantes pour permettre à 365 de contacter le propriétaire ou la personne diffamée, telles que leur adresse, leur numéro de téléphone et/ou leur adresse électronique.
5. Une déclaration selon laquelle le propriétaire ou la personne diffamée croit de bonne foi que l'utilisation du matériel de la manière faisant l'objet de la plainte n'est pas autorisée par le propriétaire du droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété, son agent ou la loi.
6. Une déclaration selon laquelle les informations contenues dans la notification sont exactes et, sous peine de parjure, que la personne qui soumet la notification est autorisée à agir au nom du propriétaire d'un droit exclusif qui aurait été violé ou au nom de la personne diffamée.

XXXVIII. REÇUS ET RELEVÉS

Les titulaires de compte ne reçoivent pas de relevés des transactions détaillées d'un compte. Vous pouvez vérifier le solde de votre compte ou consulter les transactions récentes en vous connectant à votre compte sur les sites Web des consommateurs ou sur l'application mobile. Lorsque vous utilisez votre compte, vous avez la possibilité de recevoir un reçu par e-mail ou par SMS, ou de ne pas recevoir de reçu. Le reçu indiquera que l'achat a été effectué en utilisant un compte et indiquera le solde de votre compte. Vous devez conserver vos reçus et vérifier l'historique de vos achats pour vous assurer que le solde de votre compte est correct.

Dans certains cas d'utilisation des services 365, notamment la passerelle de paiement, 365 n'est pas en mesure de fournir un reçu ou des transactions détaillées. Lorsque c'est le cas, un reçu de votre achat devrait être disponible auprès de l'opérateur du marché où vous avez effectué l'achat.

XXXIX. CONSENTEMENT AUX ENREGISTREMENTS ET TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES

En créant et en utilisant votre Compte, vous consentez à recevoir tous les enregistrements et à effectuer toutes les transactions impliquant les Plateformes 365, 365, nos Services, les présentes Conditions, notre Avis de confidentialité, et notre Politique de confidentialité des données biométriques : disponible à l'adresse : <https://www.365retailmarkets.com/consumer-policy/>, ou tout autre aspect de votre relation avec 365 par des moyens électroniques. Vous pouvez obtenir des copies papier des documents susmentionnés en nous contactant à l'adresse <https://www.365retailmarkets.com/>. Vous acceptez également que le fait d'accepter des documents et des transactions par voie électronique constitue une forme de signature électronique qui est aussi juridiquement contraignante que si vous signiez des accords sur papier.

XL. CESSION

Nous pouvons céder tout ou partie des présentes Conditions sans que cette cession soit considérée comme une modification de tout accord entre nous et sans vous en informer. Le cessionnaire aura les mêmes droits et obligations que le cédant et devra accepter par écrit d'être lié par ces Conditions.

XLI. ANNULATION DES PRÉSENTES CONDITIONS

Nous pouvons suspendre ou résilier les présentes Conditions et révoquer ou limiter tout ou partie des droits et privilèges qui vous sont accordés à tout moment sans préavis ni responsabilité. Les comptes peuvent être résiliés sur demande écrite de votre part ou pour inactivité (la non-utilisation des plateformes 365 au cours d'une période de 5 ans) ou pour manquement à l'obligation de maintenir des informations exactes, complètes et à jour dans votre compte, comme décrit ci-dessus dans la section VI (À propos de votre compte). La résiliation du compte peut également résulter d'une utilisation frauduleuse ou non autorisée des plateformes 365, ainsi que pour toute autre raison légalement admissible. Si nous résilions les présentes conditions pour cause d'inactivité, d'informations inexacts sur le compte, d'utilisation frauduleuse ou non autorisée des plateformes 365, le solde de votre compte sera perdu.

XLII. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD, CONSTRUCTION

Les présentes Conditions et toutes les conditions supplémentaires ainsi que les documents qui y sont référencés constituent l'intégralité et l'exclusivité de l'accord entre vous et 365, et remplacent et fusionnent toutes les propositions antérieures, les déclarations et tous les autres accords traitant des sujets couverts par les présentes. Dans le cas où une disposition des présentes Conditions (et de toutes autres conditions ou documents référencés dans les présentes) serait jugée illégale ou inapplicable, cette disposition sera modifiée par l'arbitre ou un autre tribunal de manière à ce que la disposition soit légale et applicable, étant entendu que si une telle modification n'est pas autorisée par la loi applicable, la disposition sera supprimée dans la mesure minimale nécessaire et toutes les autres Conditions resteront

par ailleurs pleinement en vigueur et applicables. Les titres des présentes Conditions sont uniquement destinés à faciliter les références et n'affecteront en aucun cas l'interprétation des présentes Conditions.

XLIII. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS OU QUESTIONS

Si vous avez des questions concernant les présentes Conditions, 365, les Plateformes 365 ou votre Compte, veuillez consulter notre site Web à l'adresse <https://365retailmarkets.com/>, ou nous appeler au 1-888-365-7382 (États-Unis/Canada), +1-248-434-3910 (international), ou nous envoyer un courriel à privacy@365smartshop.com.